

VÉLO QUI RIT -
207 Chemin de Bel Air
39000 Lons le Saunier
tél. : 03 84 24 24 43
courriel : veloquirit39000@fubicy.org

Lons le Saunier, le 14/12/2015

DOLAVELO
27 rue de la Sous-Préfecture
39100 Dole
tél. : 09 53 39 78 84
courriel : dole@fubicy.org

Objet: Indemnité kilométrique vélo

Madame la Députée Marie Christine Dalloz
Assemblée nationale,
126 Rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP

Madame la députée,

Plusieurs journaux et organes de presse relatent vos propos sur le plafonnement de l'indemnité kilométrique vélo lors du débat parlementaire du 1er décembre 2015. Vous ne trouvez pas fondé de "*crier au scandale*", d'autant que "*le vélo est essentiellement utilisé dans les grandes agglomérations et à Paris intra-muros. (...) Dans le Jura, ce n'est pas possible étant donné la neige. Il faut tout de même que les conditions se prêtent à ce mode de transport*". Les associations d'usagers Vélo qui Rit (à Lons le Saunier) et Dolàvélo (à Dole) souhaitent vous apporter quelques précisions concernant l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement.

Dans un premier temps il nous semble nécessaire de signaler que le département du Jura ne se limite pas au Haut-Jura, dont la surface couvre 1/3 du département, et que les conditions d'enneigement de votre circonscription ne reflètent pas les conditions météo de l'ensemble du département. Neige qui d'ailleurs n'est présente possiblement que 4 à 5 mois dans l'année dans le Haut-Jura, ce qui laisse quand-même plus de 7 mois pour la pratique du vélo dans de bonnes conditions.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que l'enneigement n'est pas rédhibitoire quant à la pratique du vélo. Nous en avons pour exemple des pays comme le Danemark, la Norvège, la Suède et le Canada (voir article du Monde du 22 janvier 2015), où le vélo se pratique toute l'année à condition d'être équipé et où les pouvoirs publics mettent en oeuvre une réelle politique cyclable, accompagnée d'une priorisation du déneigement des aménagements cyclables. Vous trouverez quelques exemples illustrant cela en PJ.

Ensuite, contrairement à ce que vous sous-entendez, l'utilisation du vélo n'est pas réservée aux grandes villes. Vous ne contesterez pas que Lons le Saunier, Dole et leurs agglomérations respectives ne sont pas ce que l'on peut appeler de grandes villes/agglomérations. Or de nombreux adhérents de nos associations utilisent le vélo au quotidien pour leurs déplacements, et ce par tous les temps grâce à un minimum d'équipement (certains ne possédant même volontairement pas de voiture), et malgré une politique cyclable locale pratiquement inexistante sur le bassin de vie lédonien. Nous avons aussi de nombreux exemples de cyclistes habitant des villages qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement pour les trajets domicile-travail ou pour aller vers leurs commerces de proximité. Nous pouvons aussi vous parler des nombreux travailleurs précaires d'Oasis,

Epart, Juratri et autres associations d'insertion pour qui le vélo est le seul moyen de déplacement économiquement viable.

En tout état de de cause il apparaît évident que le développement des modes de transport doux et de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement n'est que partiellement limité par des questions de météo, de santé, de relief ou de mécanique, mais réellement lié à une déconstruction de l'imaginaire et des a priori populaires sur le vélo, et essentiellement à une volonté politique de favoriser ou non ce type de déplacement. Vos propos à ce titre nous attristent et sont décourageants car ils participent au renforcement de l'imaginaire collectif contre lequel nous nous battons au quotidien. D'autant plus que votre position d'élue au niveau national et de chef de file d'une classe politique donnent une force à vos propos contre laquelle nos modestes moyens peuvent difficilement lutter.

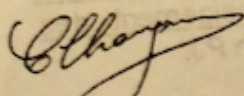
Enfin, il s'agit en effet d'un scandale que de plafonner une aide à la mobilité d'un montant de quelques centaines d'euros par an qui pourrait bénéficier à tous tout en faisant la promotion d'un moyen de déplacement totalement écologique. Surtout si on met en comparaison ce plafonnement avec des mesures de soutien à l'industrie automobile qui accordent une aide de 6300 euros pour l'achat d'une voiture électrique. Nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas une erreur de calcul et une incohérence avec les objectif de la COP 21 dont nous, Français, sommes cette année les organisateurs.

Pour compléter votre information, nous vous envoyons de la documentation sur le vélo, en espérant que sa lecture vous aidera à mieux comprendre la problématique des déplacements doux et vous incitera à mettre en oeuvre dans votre circonscription une réelle politique cyclable, condition *sine qua non* au développement de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement. Vous trouverez également en PJ diverses réactions de cyclistes, adhérents ou non d'associations d'usagers.

Vos propos ayant été relayés par la presse, nous leur avons fait copie de ce courrier afin que l'opinion publique puisse avoir l'ensemble des points de vue sur cette question de société.

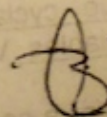
Enfin, nous vous invitons à prendre contact avec Vélo qui rit pour un essai de vélo à assistance électrique, afin que vous constatiez par vous même que le vélo est un moyen de déplacement efficace et pas cher qui n'est pas réservé aux citadins des grandes villes et dont la pratique est tout à fait envisageable en zone montagneuse, et nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre considération la plus distinguée .

La Présidente de Vélo qui Rit



Claude Changarnier

La Présidente de Dolàvélo



Annie Buchwalter

ie-Christine DALLOZ

ité du Jura
eillère Départementale
oirans en Montagne

ces: ELP/140-21-12-15

Madame Claude Changarnier
Présidente de Vélo qui Rit
207, Chemin de Bel Air
39000 Lons-Le-Saunier

Paris, le 21 décembre 2015

Madame la Présidente,

Votre courrier du 14 décembre concernant les propos que j'ai tenus sur l'indemnité kilométrique vélo lors des débats sur le projet de loi de finances rectificatif m'est bien parvenu.

J'ai étudié votre correspondance avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

J'ai pris bonne note de vos propos et des arguments avancés.

Je vous rappelle tout d'abord que je suis élue de la 2^{ème} circonscription du Jura qui comporte 159 communes du Haut Jura et les cantons de Moirans en Montagne, de Champagnole, de Morez, de Saint-Claude et de Saint-Lupicin.

Je tiens à vous préciser que, lors des débats du 1 décembre 2015 je n'ai en aucun cas voulu minimiser la pratique du vélo dans notre département de nature. J'ai simplement indiqué qu'en période hivernale dans le Haut-Jura, la pratique du vélo était moins fréquente que dans les grandes agglomérations.

Lors des débats, le gouvernement a proposé par voie d'amendement de réduire le montant de l'indemnité kilométrique vélo à 200 euros par an et par salarié, **comme c'est d'ailleurs le cas pour les indemnités kilométriques voiture**. Il a d'ailleurs argumenté ses propos d'un calcul « à 25 centimes du kilomètre, 200 euros, cela fait 800 kilomètres. Si l'on travaille 200 jours, cela fait 4 kilomètres par jour ». Il a également proposé d'inclure cette indemnité dans le plafond d'exonération sociale et fiscale prévue pour les frais de carburant pris en charge par l'employeur. Cette mesure a été repoussée.

Concernant les réactions suscitées par mes propos, en réponse au courrier que vous m'avez adressé et sans connaître l'identité des auteurs, je vous précise à toutes fins utiles que je ne dispose ni de voiture de fonction, ni de chauffeur. J'effectue 45000 km par an en voiture, l'équivalent à vélo serait particulièrement difficile.

De plus, votre proposition de mettre en œuvre une politique cyclable relève comme vous devez le savoir de la compétence des mairies, des communautés de communes et des départements sur les axes structurants et non de celle d'un député. Vous pouvez par conséquent leur transmettre toute demande éventuelle qui vous jugerez utile.

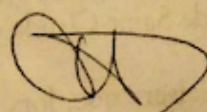
Enfin, je constate avec plaisir que les membres de vos associations utilisent quotidiennement le vélo comme mode de transport pour se rendre à leur travail, c'est une réelle chance. Pour autant, il serait intéressant de disposer des données statistiques afin de connaître précisément le nombre de salariés qui utilisent ce mode de transport pour effectuer les trajets quotidiens domicile-travail.

Pour répondre à votre aimable invitation, je vous suggère par exemple d'effectuer tous les jours à vélo à assistance électrique le trajet Saint-Claude-Septmoncel ou Septmoncel-Saint-Claude, en effet de nombreux salariés effectuent au quotidien ce trajet pour se rendre au travail. Vous pourrez constater que ce n'est peut-être pas le moyen de transport le plus adapté compte tenu de la déclivité du trajet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma sincère considération.

Très cordialement

Marie-Christine DALLOZ



Député du Jura